

**Bureau du 19 juin 2006**

**Décision n° B-2006-4345**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme des actions pour l'année 2006**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006 et de la convention-cadre 2004-2006 pour la commune de Vénissieux, approuvée en conseil de Communauté le 13 décembre 2004, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées régulièrement depuis 2001 et il apparaît aujourd'hui nécessaire, au vu des résultats globalement satisfaisants, de poursuivre les actions engagées sur les thématiques rappelées dans la convention-cadre, à savoir :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers, en particulier par des actions de renforcement de l'entretien et de la propreté et de remise à niveau du bâti et des espaces extérieurs,
- concertation et implication des habitants et usagers dans la gestion de leur quartier,
- poursuivre la professionnalisation des acteurs et des modes de coopération,
- poursuivre les efforts en matière d'insertion par l'économique,
- développer le volet évaluation dans une approche territoriale.

La programmation GSUP pour l'année 2006 sur la commune de Vénissieux s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la convention-cadre.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2006 a été estimé à 1 617 049 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine à hauteur de 299 956 € nets de taxes. Les tableaux récapitulatifs des actions à mener pour l'année 2006, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, sont annexés à la présente décision.

En résumé, la répartition financière au niveau des partenaires est la suivante :

Financiers										
Maîtrise d'ouvrage	Montant	%	Commune	Grand Lyon	Etat	Anru	Organisme HLM	Région	TFPB	Autres
Axiade	440 595	27,2 %	4 000	47 750	9 000	114 335	223 510		42 000	
Opac Grand Lyon	404 988	25,0 %	124 273	124 273		87 500	193 215			
Commune	298 066	18,4 %	220 633	94 133	20 000		74 020			880
Opac du Rhône	270 600	16,7 %	5 000	8 000	18 000	70 000	128 600		11 000	30 000
Erilia	86 000	5,3 %		15 400		17 500	25 500		27 600	
Sacoviv	80 800	5,0 %		10 400		30 000	40 400			
HMF	29 000	1,8 %				12 000	14 500			
SCIC	7 000	0,4 %				3 500	3 500			
<b>total</b>	<b>1 617 049</b>	<b>100%</b>	<b>118 033</b>	<b>299 956</b>	<b>47 000</b>	<b>334 835</b>	<b>703 245</b>	<b>0</b>	<b>80 600</b>	<b>30 880</b>

La programmation peut s'analyser comme suit au regard des thématiques inscrites dans la convention-cadre :

Thématique	Total en € TTC	%
remise à niveau du bâti et des espaces extérieurs	855 641	52,9 %
<i>dont travaux de remise à niveau des logements</i>	235 000	14,5 %
<i>dont travaux de remise à niveau des parties communes</i>	527 110	32,6 %
<i>dont améliorations sur les espaces extérieurs</i>	93 531	5,8 %
renforcement de l'entretien et de la propreté	466 923	28,9%
renforcement de la sécurité et de la tranquillité	64 000	4,0 %
amélioration du service rendu aux locataires	162 485	10,0 %
développement de la participation des habitants	46 000	2,8 %
renforcement des actions de GSUP	22 000	1,4 %
animation	0	0,0 %
<b>total en € TTC</b>	<b>1 617 049</b>	<b>100,0 %</b>

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2004-2334 et n° 2006-3289 en date des 13 décembre 2004 et 27 mars 2006 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Vénissieux pour l'année 2006 ainsi que le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à hauteur de 299 956 € nets de taxes aux différents maîtres d'ouvrage, selon le tableau figurant en annexe.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les différentes conventions fixant les modalités de participation financière pour les actions engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - comptes 657 480, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,